



Collegues de travail et liberté de quitter le chantier , on me pousse vers la sortie

Par **Cricri4963**, le **21/04/2024 à 11:09**

Bonjour,

je suis chef de chantier et gere une équipe de deux personnes dans les façades ...

ces deux personnes partent du chantier pour chercher du matériel a 2 et en profitent aussi pour boire un coup dans un bar et ne revenir qu'une heure après me laisser seul sur le chantier pour démonter les échafaudages et nettoyer le chantier par exemple (j'ai un temoignage qui le prouve) et ce n'est pas la première fois .

j'ai tu beaucoup de chose le concernant vol sur les chantiers ., allez chez le coiffeur pendant les heures de travail.etc ..ce salarié est dans les petits souliers du patron

mais ce salarié et l'autre équipe essaient de me pousser vers la sortie ..l'autre chef d'équipe a même dit que je pouvais me casser de suite ...

L'employeur m'a convoqué en disant que j'agaçais les collègues et j'étais responsable de la mauvaise ambiance et en prime que je faisait trop de rendement ...

je souhaite dénoncer le comportement du salarié qui travail avec moi , mais je souhaite me baser sur des articles de loi ou code du travail pour le faire car l'employeur a tellement des oeillères dans les yeux et faire un courrier ...

Merci de votre aide

Par **Prana67**, le **23/04/2024 à 16:00**

Bonjour,

Si ces salariés qui font "n'importe quoi" sont dans les petits souliers du patron vous pouvez faire tous les courriers que vous voulez ça n'aura aucun impact, et au pire ça va vous retomber dessus.

Je peux vous conseiller de changer d'entreprise et de vous former. En tant que chef de chantier c'est en principe à vous de gérer ce genre de problème.